

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est absent : Monsieur le conseiller, Jean-Maurice Fortin

Est également présente : Madame Lise Coupal, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-09-293

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

Avec le retrait du point suivant :

Sous la rubrique : **Administration générale**

5.5 Inspection de l’immeuble du 366 rue Principale à Eastman.

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 7 août 2017;
- 2.2 Séance de consultation publique du 7 août 2017;
- 2.3 Séance extraordinaire du 22 août 2017;
- 2.4 Séance extraordinaire du 29 août 2017;

3. Pétitions

- 3.1 Projet de réfection du chemin de la Mine-de-Cuivre;

4. Correspondances

- 4.1 Lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'appel de propositions de projets dans le cadre du programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA);
- 4.2 Lettre du MDDELCC concernant le règlement municipal 2017-03;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Achat de mobilier de bureau;

- 5.3 Acquisition d'un ordinateur portable pour le service d'urbanisme;
- 5.4 Achat d'une tour d'ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement;
- 5.5 Inspection de l'immeuble du 366 rue Principale à Eastman;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2017;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2017;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2017;
- 6.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 408 800 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017;
- 6.5 Soumissions pour l'émission de billets;
- 6.6 Carte Visa Affaires Desjardins;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 17 août 2016;
- 7.2 Embauche d'un surveillant pour les activités de badminton ;
- 7.3 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.4 Mandat pour l'activité de Tai-Chi;
- 7.5 Autorisation à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction du trottoir de bois au parc Missisquoi Nord;
- 7.6 Autorisation de formation;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Acquisition d'une caméra de recul et d'un nouveau marchepied pour le camion de Premiers répondants;
- 8.3 Autorisation de formation pour deux pompiers;
- 8.4 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 21 août 2017;
- 9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur le chemin des Diligences, et les rues de Normandie et du Côteau en regard de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;
- 9.3 Mandat pour débroussaillage;
- 9.4 Renouvellement de l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;
- 9.5 Achat et installation d'une glissière de sécurité sur le chemin du Lac-d'Argent;
- 9.6 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour des travaux de rechargement et de pavage;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mai 2017;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2017;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 août 2017;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'août 2017;
- 10.5 Autorisation de formation pour l'inspectrice en environnement;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 13 et 20 juin, 11 et 18 juillet;
- 11.2 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

12. Demandes de dérogation mineure

Aucune

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

13.1 Demande de prolongement de la rue des Élans;

14. Rapport sur l’émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d’août 2017;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-06 amendant le Plan d’urbanisme ;

15.2 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-07 amendant le règlement de construction;

15.3 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-08 amendant le règlement de permis et certificats;

15.4 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-09 amendant le règlement de lotissement;

15.5 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage;

15.6 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2017-11 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A);

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels;

16.2 Adoption du projet de règlement 2017-06 amendant le plan d’urbanisme et fixant la date de l’assemblée de consultation;

16.3 Adoption du projet de règlement 2017-07 amendant le règlement de construction et fixant la date de l’assemblée de consultation;

16.4 Adoption du projet de règlement 2017-09 amendant le règlement de lotissement et fixant la date de l’assemblée de consultation;

16.5 Adoption du projet de règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l’assemblée de consultation;

16.6 Adoption du projet de règlement 2017-11 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A);

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-294

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du 7 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-295

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 7 août 2017, à 19h, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 22 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-296

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Séance extraordinaire du 29 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-297

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Projet de réfection du chemin de la Mine-de-Cuivre;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'appel de propositions de projets dans le cadre du programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA);

Le conseil prend acte.

4.2 Lettre du MDDELCC concernant le règlement municipal 2017-03;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant Solidarité Ristigouche et la présentation du développement du Mont-Orford.

5.2 Achat de mobilier de bureau;

RÉSOLUTION 2017-09-298

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise l'achat de mobilier de bureau pour le bureau du Maire, auprès de *Papeterie Atlas*, au montant de 1 590,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Acquisition d'un ordinateur portable pour le service d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2017-09-299

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'un ordinateur portable pour le service d'urbanisme, auprès de *Informatique Orford*, au coût de 1 194,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Achat d'une tour d'ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement;

RÉSOLUTION 2016-09-300

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise l'achat d'une tour d'ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement auprès de *Informatique Orford*, au coût de 1 031,90 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-301

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 août 2016 au montant de 178 231,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-302

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 août 2017 et ce, pour un montant de 58 913,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-303

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 août 2017, et ce, pour un montant de 82 540,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 408 800 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-304

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité d'Eastman souhaite emprunter par billet un montant total de 408 800 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2004-02	64 400 \$
2011-11	258 400 \$
2011-11	86 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-02 et 2011-11, la municipalité d'Eastman souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 septembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	62 700 \$
2019	64 200 \$
2020	65 800 \$
2021	67 300 \$
2022	69 100 \$ (à payer en 2022)
2022	79 700 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-02 et 2011-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Soumissions pour l'émission de billets;

RÉSOLUTION 2017-09-305

Date d'ouverture :	5 septembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,2518 %
Montant :	408 800 \$	Date d'émission :	12 septembre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

62 700 \$	1,70000 %	2018
64 200 \$	1,90000 %	2019
65 800 \$	2,10000 %	2020
67 300 \$	2,25000 %	2021
148 800 \$	2,40000 %	2022

Prix : 98,77100

Coût réel : 2,62898 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

62 700 \$	2,80000 %	2018
64 200 \$	2,80000 %	2019
65 800 \$	2,80000 %	2020
67 300 \$	2,80000 %	2021
148 800 \$	2,80000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,80000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

62 700 \$	3,04000 %	2018
64 200 \$	3,04000 %	2019
65 800 \$	3,04000 %	2020
67 300 \$	3,04000 %	2021
148 800 \$	3,04000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,04000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Eastman accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2017 au montant de 408 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2004-02 et 2011-11. Ces billets sont émis au prix de 98,77100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Carte Visa Affaires Desjardins;

RÉSOLUTION 2017-09-306

Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald

appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire la demande pour l'émission d'une (1) nouvelle carte de crédit chez Visa Affaires Desjardins au nom de Chantal Charron, avec une limite de 1 000 \$;

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire Yvon Laramée à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 28 août 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité intermunicipal en loisirs fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 28 août 2017.

7.2 Embauche d'un surveillant pour les activités de badminton;

RÉSOLUTION 2017-09-307

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Samuel Dugas comme employé temporaire, à temps partiel, au poste de surveillant des activités de badminton dans le cadre des activités du comité intermunicipal de loisirs au taux du salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2017-09-308

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE les mandats soient accordés comme suit :

Cours	Nom de l'intervenant	Durée du contrat			Autre	Tarif pour la session
		# sem	durée	\$/h		
Anglais	Ruth Sevak	11	1,5	35		578 \$
Arts martiaux	Marc-Antoine Boudreault	10	1,25	40		500 \$
Boulangerie	Véronique Harrer	1	5	50	50	300 \$
Cardio kick-boxing	Marc-Antoine Boudreault	10	1,25	40		500 \$

Cardio-tonus	Nancy Letendre	10	1	50	50	550 \$
Chorale	Eung Jung Park	10	1,25	45		563 \$
Cirque	Mélanie Gusella	11	1,5	40		660 \$
Crème hydratante maison	Magalie Laniel	1	1	50	20	70 \$
Espagnol	Gérénarda Garcia	10	1,5	50	150	900 \$
Étirement	Nancy Letendre	10	1	50	50	550 \$
Germination, pousse et crudivorisme	Philippe Ostiguy	1	1,5	60		90 \$
Kombucha	Magalie Laniel	1	1	50		50 \$
Marche active	Chantale Bellehumeur	11	1	50		550 \$
Parkour	Philippe Létourneau	1	1,5	40	55	115 \$
Photo	Magalie Laniel	1	3	50		150 \$
Pilates	Marie-Josée Packwood	1	3	57,5	92	265 \$
Relaxation, concentration et méditation (RCM)	Martine Archambault	11	1,5	50		825 \$
Soccer (vendredi)	Maude Demers	10	1,5	50		750 \$
Tango	Magalie Laniel	11	1,5	50		825 \$
Tennis	Alain Patry	10	1	100		1 000 \$
Théâtre	Sylvie Pomerleau	10	1	40		400 \$
Viny-Yoga	Chantale Bellehumeur	11	1	50		550 \$
Yoga (lundi)	Nicole Dumont	10	1,5	83,3		1 250 \$
Yoga (samedi)	Nicole Dumont	10	1,5	83,3		1 250 \$
Yoga régénérateur	Stéphanie Breault	1	1,75	143		250 \$

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Mandat pour l'activité de Tai-Chi;

RÉSOLUTION 2017-09-309

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil donne à INSTITUT DE TAOÏSME FUNG LOY KOK, le mandat pour l'activité de Tai-Chai, pour une durée de onze (11) semaines, au coût de 440 \$;

QUE ce mandat soit confié conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction du trottoir de bois au parc Missisquoi Nord;

RÉSOLUTION 2017-09-310

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction du trottoir de bois au parc Missisquoi Nord;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation de formation;

RÉSOLUTION 2017-09-311

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie et M. Bernard Lefort à assister à la formation « *Responsabilité des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs* » offert à Sherbrooke, le 14 septembre 2017, au montant de 100,00 \$ par inscription, plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le conseil prend acte.

8.2 Acquisition d'une caméra de recul et d'un nouveau marchepied pour le camion de Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2017-09-312

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'une caméra de recul et d'un nouveau marchepied pour le camion de Premiers répondants, pour un montant de 1 367 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Autorisation de formation pour deux pompiers;

RÉSOLUTION 2017-09-313

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise M. Daniel Lefebvre et M. Réjean Bouthillier à assister à la formation « *Pompier II* » offert à la Municipalité du Canton d'Orford, au mois de septembre, au montant de 1 796,75\$ \$ par pompier, plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal de sujets divers concernant la sécurité publique.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 21 août 2017;

M. Yvon Laramée, maire et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 août 2017.

9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur le chemin des Diligences, et les rues de Normandie et du Côteau en regard de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

RÉSOLUTION 2017-09-314

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 22 701 \$ pour des travaux sur le chemin des Diligences et les rues de Normandie et du Côteau, dont 14 999 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 et 7 702 \$ échelonné sur trois (3) années budgétaires 2017-2018 à 2019-2020 inclusivement;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Diligences et les rues de Normandie et du Côteau, pour un montant subventionné de 22 701\$, échelonné sur trois (3) années conformément aux exigences du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Mandat pour débroussaillage;

RÉSOLUTION 2017-09-315

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil mandate *Les Entreprises Philippe Berthelette* pour effectuer le débroussaillage annuel selon les directives du chef d'équipe des travaux publics pour un montant maximal de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Renouvellement de l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;

RÉSOLUTION 2017-09-316

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil renouvelle l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant l'entretien des chemins des Quatre-Goyette, Lecours et le rang du Rocher;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Achat et installation d'une glissière de sécurité sur le chemin du Théâtre;

RÉSOLUTION 2017-09-317

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation d'une glissière de sécurité GSR latérale sur le chemin du Théâtre auprès de la compagnie *MIRTEC*, au montant de 1 805,90 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour des travaux de rechargement et de pavage;

RÉSOLUTION 2017-09-318

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour des travaux de rechargement et de pavage sur le chemin des Diligences Ouest, entre les chemins de Mont-Bon-Plaisir et Quatre-Goyette tel que prévus au plan triennal pour l'année 2017;

QUE la municipalité retienne les services de la firme *Les Services Exp inc.* pour recommandations sur ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de mai 2017;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 août 2017

M. Patrick McDonald, conseiller municipal et représentant du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 août 2017.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’août 2017;

Le conseil prend acte.

10.5 Autorisation de formation pour l’inspectrice en environnement;

RÉSOLUTION 2017-09-319

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise Mme Isabelle Perreault à assister à la formation intitulée « Modification au Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) donnée par la COMBEQ, à Sherbrooke, le 10 octobre 2017, au montant de 289,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbaux du CCU – réunions du 13 et 20 juin, 11 et 18 juillet.

Le conseil prend acte.

11.2 Demande de modification au schéma d’aménagement de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2017-09-320

ATTENDU QUE suite à la fusion en 2001 du Village d’Eastman et du Canton de Stukely, le schéma d’aménagement de la municipalité d’Eastman comprend, à ce jour, deux (2) périmètres d’urbanisation, soit celui du secteur du lac Stukely et celui du secteur centre d’Eastman;

ATTENDU que le périmètre d’urbanisation du secteur du lac Stukely, tel qu’il apparaît dans le schéma d’aménagement, ne présente, en l’absence de diversité de fonctions, aucune activité à caractère « urbain » et de ce fait, qu’il y a lieu de demander à la MRC de Memphrémagog de retirer de ce secteur, dans le schéma d’aménagement, son caractère urbain;

ATTENDU la demande du Parc national du Mont-Orford aux municipalités de la MRC de Memphrémagog d’établir une bande de protection en bordure du Parc;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité soit et elle est autorisée à demander à la MRC de Memphrémagog de modifier son schéma d’aménagement afin que soit retiré dudit schéma d’aménagement le caractère urbain du secteur du lac Stukely et qu’à

l'avenir, le schéma d'aménagement ne présente en ce qui a trait à la municipalité d'Eastman qu'un seul périmètre d'urbanisation soit celui actuel du secteur centre d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande de prolongement de la rue des Élans;

RÉSOLUTION 2017-09-321

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 20 juin 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA pour la seule portion du projet de rue située entre les chaînages 1+000 m et 1+300 m conditionnellement à la réalisation simultanée par le demandeur de mesures de mitigation et d'atténuation des débits d'eau et à l'installation de bassins appropriés sur approbation du service d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2017;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-06 amendant le Plan d'urbanisme ;

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement n° 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit de modifier le plan d'affectation du sol afin :

- D'effectuer la mise à jour du cadastre et l'ajustement de la limite des zones avec le nouveau cadastre, à la suite de la rénovation cadastrale;
- De modifier la délimitation de l'ensemble des affectations, à la suite de la mise à jour cadastrale;
- De modifier la délimitation des périmètres urbains, à la suite de la mise à jour cadastrale;
- De modifier la limite de l'affectation Extraction (EXT) à même les limites de l'affectation rurale forestière (RUF);
- De modifier l'affectation rurale forestière (RUF) est par l'affectation rurale (RUR).
- D'incorporer les dispositions du règlement n° 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, afin d'augmenter la superficie minimale des terrains dans l'affectation rurale (RUR) à 8 000 m²;
- D'abroger l'affectation rurale-forestière (RUF);
- De mettre à jour la définition de l'affectation conservation CONS).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-07 amendant le règlement de construction;

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement n° 11-15 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit des dispositions concernant la reconstruction de certaines constructions;
- De mettre à jour des dispositions concernant la superficie minimale de fenestration.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-08 amendant le règlement de permis et certificats;

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- d'incorporer les dispositions du règlement n° 11-16 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit :
 - d'ajouter l'obligation de certificat d'autorisation pour le contrôle des espèces exotiques nuisibles;
 - d'ajouter les documents requis pour la présentation d'une demande visant le contrôle des espèces exotiques nuisibles.
- De mettre à jour les dispositions concernant le prélèvement des eaux et l'installation des systèmes de géothermie;

- De mettre à jour certaines dispositions lors de l'émission d'un permis de construction, dont une attestation de conformité et l'augmentation d'un montant minimale des travaux de rénovation.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-09 amendant le règlement de lotissement;

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'incorporer les dispositions des règlements n° 13-14, 13-16-1 et 14-15, modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit :

- ajouter les restrictions aux opérations cadastrales en zones inondables;
- modifier la superficie minimale requise pour un lot dans certaines zones rurales (RUR);
- la mise à jour les dispositions concernant les lacs et cours eaux;

Ce règlement aura également pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajuster les dispositions sur les redevances pour fin de parcs en lien avec les frais relatifs à l'évaluation du terrain.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage;

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'incorporer les dispositions des règlements n° 11-15, 11-16, 13-14, 13-16-1 et 14-15, modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit :

- La mise à jour de plusieurs définitions;
- La mise à jour des dispositions concernant les lacs, cours d'eaux ainsi que les zones inondables;
- La mise à jour de certains usages en zones agricole A, agro-forestière AF, conservation CONS, industrielle I, rurale RUR et villégiature V;
- La modification des normes concernant les enseignes (utilisation d'oriflammes et de banderoles);
- L'ajustement de la limite des deux périmètres d'urbanisation afin de corresponde aux nouvelles limites cadastrales;
- L'ajustement de la limite de certaines zones au plan de zonage afin de corresponde aux nouvelles limites cadastrales;
- L'ajout de la zone industrielle I-3;
- L'ajustement de la limite de certaines zones au plan des secteurs d'exploitation forestière afin de corresponde aux nouvelles limites cadastrales.

Ce règlement aura également pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'autoriser l'usage « Activités de production artisanale » pour les zones V-17 et V-18;
- de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les zones commerciales Cb;
- de mettre à jour les dispositions dans les zones de pentes pour les bâtiments;
- d'autoriser l'usage « Bureaux intégrés à l'habitation » pour les zones RT-2 et RT-3;
- de mettre à jour les dispositions concernant les zones RT-3 et RT-4.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.6 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de P.I.I.A. afin :

- D'ajouter la zone « R-2 » aux critères d'évaluation des zones « R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-5 et RUR-14 (Secteur du lac Stukely) »;
- De soustraire la zone « RUR-14 » des critères d'évaluation des zones « R-8, R-9, R-10, R-12, R-13 et RUR-5 (Secteur du lac Stukely) ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels;

RÉSOLUTION 2017-09-322

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du projet de règlement 2017-06 amendant le plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-09-323

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement au plan d'urbanisme no. 2017-06.

Le présent projet de règlement n° 2017-06 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement n° 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit de modifier le plan d'affectation du sol afin :
 - D'effectuer la mise à jour du cadastre et l'ajustement de la limite des zones avec le nouveau cadastre, à la suite de la rénovation cadastrale;
 - De modifier la délimitation de l'ensemble des affectations, à la suite de la mise à jour cadastrale;
 - De modifier la délimitation des périmètres urbains, à la suite de la mise à jour cadastrale;
 - De modifier la limite de l'affectation Extraction (EXT) à même les limites de l'affectation rurale forestière (RUF);
 - De modifier l'affectation rurale forestière (RUF) est par l'affectation rurale (RUR).
- D'incorporer les dispositions du règlement n° 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, afin d'augmenter la superficie minimale des terrains dans l'affectation rurale (RUR) à 8 000 m²;
- D'abroger l'affectation rurale-forestière (RUF);
- De mettre à jour la définition de l'affectation conservation CONS).

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 octobre 2017, à 18 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du projet de règlement 2017-07 amendant le règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-09-324

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de construction no. 2017-07.

Le présent projet de règlement n° 2017-07 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement n° 11-15 modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit des dispositions concernant la reconstruction de certaines constructions;
- De mettre à jour des dispositions concernant la superficie minimale de fenestration.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 octobre 2017, à 18 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du projet de règlement 2017-09 amendant le règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-09-325

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de lotissement n° 2017-09;

Le présent projet de règlement n° 2017-09 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'incorporer les dispositions des règlements n° 13-14, 13-16-1 et 14-15, modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit :

- ajouter les restrictions aux opérations cadastrales en zones inondables;
- modifier la superficie minimale requise pour un lot dans certaines zones rurales (RUR);
- la mise à jour les dispositions concernant les lacs et cours eaux;

Ce règlement aura également pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajuster les dispositions sur les redevances pour fin de parcs en lien avec les frais relatifs à l'évaluation du terrain.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 octobre 2017, à 18 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du projet de règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-09-326

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2017-10;

Le présent projet de règlement n° 2017-10 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'incorporer les dispositions des règlements n° 11-15, 11-16, 13-14, 13-16-1 et 14-15, modifiant le schéma d'aménagement n° 8-98, soit :

- La mise à jour de plusieurs définitions;
- La mise à jour des dispositions concernant les lacs, cours d'eaux ainsi que les zones inondables;
- La mise à jour de certains usages en zones agricole A, agro-forestière AF, conservation CONS, industrielle I, rurale RUR et villégiature V;
- La modification des normes concernant les enseignes (utilisation d'oriflammes et de banderoles);
- L'ajustement de la limite des deux périmètres d'urbanisation afin de corresponde aux nouvelles limites cadastrales;
- L'ajustement de la limite de certaines zones au plan de zonage afin de corresponde aux nouvelles limites cadastrales;
- L'ajout de la zone industrielle I-3;

- L'ajustement de la limite de certaines zones au plan des secteurs d'exploitation forestière afin de correspondre aux nouvelles limites cadastrales.

Ce règlement aura également pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'autoriser l'usage « Activités de production artisanale » pour les zones V-17 et V-18;
- de modifier certaines dispositions concernant le stationnement dans les zones commerciales Cb;
- de mettre à jour les dispositions dans les zones de pentes pour les bâtiments;
- d'autoriser l'usage « Bureaux intégrés à l'habitation » pour les zones RT-2 et RT-3;
- de mettre à jour les dispositions concernant les zones RT-3 et RT-4.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 octobre 2017, à 18 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6 Adoption du projet de règlement 2017-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

RÉSOLUTION 2017-09-327

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 2017-11;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de P.I.I.A. afin :

- D'ajouter la zone « R-2 » aux critères d'évaluation des zones « R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-5 et RUR-14 (Secteur du lac Stukely) »;
- De soustraire la zone « RUR-14 » des critères d'évaluation des zones « R-8, R-9, R-10, R-12, R-13 et RUR-5 (Secteur du lac Stukely) ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 octobre 2017, à 18 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

18 personnes sont présentes dans la salle.

Quelques questions sur la coupe d'arbres, sur les travaux de pavage de la route 112, sur le périmètre urbain du secteur Stukely et les projets de règlements

adoptés. Demande d'installation de dos d'âne sur le chemin du lac d'Argent.
Remerciement pour les travaux dans les fossés.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-09-328

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE la présente séance soit et est levée à 9h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Lise Coupal,
DG adjointe et sec.-trés. adjointe

**Yvon Laramée,
Maire**

**Lise Coupal,
DG adjointe et sec.-trés. adjointe**

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».